

Cette attestation s'adresse aux enseignants non concernés par la déclaration obligatoire d'intention de grève et à ceux qui, bien que s'étant déclarés grévistes, ont assuré leur service.

Le présent document devra **parvenir, à votre IEN de circonscription**
au plus tard dans les **72 heures** qui suivront le jour de grève.

Je soussigné(e),

nom : prénom :

affectation :

circonscription :

atteste sur l'honneur pour la journée du : / / 20...

☐ avoir assuré mon service

☐ avoir été en situation régulière d'absence (temps partiel, maladie, maternité, absence autorisée par l'administration...)

À, le

(signature)

En application de la circulaire du 17 décembre 1947, cette enquête est faite uniquement dans un but d'ordre financier. Aucune communication de la déclaration de l'intéressé(e) ne sera faite par le service des personnels et son dossier ne portera aucune mention relative à sa participation à la grève.